

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 251-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.371

Déposée le : 06.12.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 401/2022 du 27 avril 2022
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Quand ouvrira le refuge pour les jeunes filles et jeunes femmes victimes de violence ?

En 2019, le Conseil-exécutif conclut au terme de son rapport « Création d'un refuge pour les jeunes filles et jeunes femmes victimes de violence : détermination des besoins » (postulat 039-2016 déposé par Béatrice Stucki) qu'une structure d'accueil et d'hébergement d'urgence doit être mise à disposition dans le canton de Berne à l'intention des jeunes filles et jeunes femmes de 14 à 20 ans.

« La création d'un foyer pour jeunes filles et jeunes femmes comblerait le déficit de couverture de manière optimale, puisqu'elle garantirait aussi bien la protection nécessaire que la surveillance étroite indispensable (24 heures sur 24). Les analyses quantitative et qualitative des besoins de même que le projet pilote de l'association MädchenHouse des Filles Biel-Bienne confirment le besoin concret en la matière.

Par ailleurs, la solution retenue par le Conseil-exécutif offre la possibilité unique d'exploiter les synergies entre les foyers pour femmes existants et le projet de foyer pour jeunes filles et jeunes femmes, tout en permettant de compenser les fluctuations en termes d'occupation entre les différentes institutions (perméabilité). De plus, la réalisation du foyer pour jeunes filles et jeunes femmes irait de pair avec une optimisation des structures organisationnelles du canton de Berne, des processus opérationnels, des sites, etc.

La création d'un foyer pour jeunes filles et jeunes femmes de [...] dix places environ contribuerait à ramener à un niveau acceptable le taux d'occupation actuellement très élevé des foyers pour femmes existants. En outre, les coûts d'infrastructure du canton de Berne pourraient être réduits grâce aux placements intercantonaux facturés au tarif plein. La création d'un foyer pour jeunes filles constitue en ce sens une étape importante de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. »

Au niveau politique, la nécessité d'un tel refuge n'est sur le principe nullement contestée, en témoignent les moyens alloués à ce projet dans le budget 2022. Toutefois, la mise sur pied de cette organisation est au point mort du fait qu'il faille attendre la stratégie d'aide aux victimes, qui a elle aussi accumulé du retard et ne sera pas prête avant l'automne 2022 au plus tôt.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Où en est la planification des travaux préparatoires pour la mise sur pied d'un refuge pour les jeunes filles et les jeunes femmes victimes de violence ? Comment se présente concrètement l'institution ?
2. Où en est la stratégie d'aide aux victimes et quand sera-t-elle soumise au Grand Conseil ?
3. Quels points de jonction y a-t-il entre le refuge et la stratégie d'aide aux victimes ?
4. Le Conseil-exécutif est-il prêt à poursuivre la réalisation du projet de refuge en cas de nouveau retard dans l'élaboration de la stratégie d'aide aux victimes ?
5. Pour quand peut-on envisager l'ouverture du refuge ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le gouvernement répond comme suit aux questions posées dans l'interpellation.

Questions 1 et 5

En adoptant la déclaration de planification n° 1 portant sur le rapport *Création d'un foyer pour les jeunes filles et jeunes femmes victimes de violence : détermination des besoins* (ACE 1109/2019), le Grand Conseil a approuvé lors de la session de printemps 2020 la procédure visant à créer un foyer pour jeunes filles et jeunes femmes seulement une fois la stratégie d'aide aux victimes présentée. La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), compétente en la matière, poursuit la démarche retenue lors de la session, qu'elle favorisait également.

Par ailleurs, elle a été chargée, dans le cadre de l'adoption de la déclaration de planification n° 2, d'envisager l'hébergement dans les structures existantes relevant du domaine de l'aide à la jeunesse et de comparer cette solution avec la création d'un foyer pour jeunes filles et jeunes femmes.

Pour répondre à cette exigence, la DSSI examine, dans le cadre des travaux en cours sur la stratégie cantonale d'aide aux victimes, les solutions d'accueil dont les adolescent·e·s et les jeunes adultes en quête de protection disposaient jusqu'à présent et le cadre qui serait le plus approprié à l'avenir. Outre la possibilité d'une prise en charge dans un nouveau foyer pour jeunes filles et jeunes femmes ou dans l'une des institutions pour jeunes déjà en place dans le canton de Berne, d'autres options sont également à l'étude, notamment la possibilité de collaborer avec d'autres cantons et leurs institutions (maison d'accueil pour jeunes filles de Zurich, p. ex.) ou d'exploiter des synergies avec les maisons d'accueil pour femmes existantes.

Il n'est par conséquent pas encore possible de donner d'informations précises sur la structure ni sur la date d'ouverture.

Question 2

Le Conseil-exécutif tient à ce que la stratégie cantonale d'aide aux victimes soit élaborée avec le plus grand soin. Ces travaux prennent du temps étant donné qu'ils comprennent une analyse de grande ampleur et l'élaboration de différentes mesures visant à développer les offres existantes dans le domaine de l'aide aux victimes. La stratégie devrait être portée à la connaissance du Grand Conseil lors de la session de printemps 2023.

Question 3

La stratégie cantonale d'aide aux victimes analyse notamment les structures et offres résidentielles existantes dans le domaine. L'instauration de places d'accueil pour adolescent·e·s et jeunes adultes ne peut par conséquent pas être considérée isolément, sans tenir compte de la stratégie.

Question 4

Les travaux d'élaboration de la stratégie cantonale d'aide aux victimes ont bien avancé. Le Conseil-exécutif estime par conséquent qu'il n'est pas judicieux d'aller de l'avant avec le projet de création d'un foyer pour jeunes filles et jeunes femmes. Si la finalisation de la stratégie devait toutefois prendre du retard, des places d'accueil pourraient être mises à la disposition des adolescent·e·s et des jeunes adultes de façon anticipée.

Destinataire

– Grand Conseil